

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE RÉVISION ALLEGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H).

Communes de Guerlédan (commune déléguée de Mûr-de-Bretagne), Le Haut-Corlay, Loudéac, Mérillac, Le Quillio et Saint-Caradec.

Par arrêté du Président de Loudéac communauté Bretagne Centre en date du 12/01/2026, il est ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours, du lundi 9 février 2026 à 9h00 au mardi 10 mars 2026 inclus à 16h00.

Le tribunal administratif de Rennes a nommé Madame BOSSE Christine, en qualité de commissaire enquêtrice.

Les objectifs poursuivis par le projet de révision allégée du PLUI-H sont les suivants : modifier la protection d'un boisement présent sur la commune de Mérillac et protégé au PLU comme « Espace Boisé Classé » (EBC) en « Élement identifié du Paysage » (EIP) ; créer une zone à urbaniser (AU) sur la parcelle ZC 97 de la commune de Le Quillio impliquant la diminution de la zone agricole et la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur ce secteur de projet ; réduire une marge de recul présente au plan de zonage sur la parcelle WS 24 à Loudéac en cohérence avec la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUI approuvée le 4 février 2025 en conseil communautaire ; modifier le zonage des parcelles ZO 267 et ZO 332 situées sur la commune du Haut-Corlay pour permettre l'implantation d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activité de Kerjoly ; modifier le zonage au lieu-dit Goizel à Saint-Caradec pour permettre l'aménagement d'un pont bascule ; modifier le zonage de la parcelle ZN 25 sur la commune de Guerlédan afin de permettre l'extension des activités économiques de la zone et son développement.

Le projet de révision allégée du PLUI-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique.

Les pièces relatives à cette enquête seront déposées et pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de Loudéac communauté Bretagne Centre (siège de l'enquête) et des mairies citées ci-dessous, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7050/>.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'elle tiendra dans les lieux d'enquête suivants :

LIEUX D'ENQUÊTE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE
Loudéac communauté Bretagne Centre	4 et 6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC	Du lundi au jeudi : 8h30/12h, 13h30/17h30, Le vendredi : 8h30/12h, 13h30/16h30	Mardi 10 mars 2026 de 13h30 à 16h
Loudéac	20 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC	Du lundi au vendredi : 8h30/12h, 13h30/17h30	Lundi 9 février 2026 de 9h à 12h
Le Quillio	3 Place de la Mairie 22460 LE QUILLIO	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30/17h	Mardi 17 février 2026 de 14h à 17h
Guerlédan (mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne)	2 Rue Sainte-Suzanne, Mûr-de-Bretagne 22530 GUERLEDAN	Du lundi au vendredi : 9h/12h15, 13h45/17h	Samedi 21 février 2026 de 9h à 12h
Le Haut-Corlay	20 Place du Bourg 22320 LE HAUT-CORLAY	Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h/12h, 14h/17h Vendredi : 9h/12h	Mercredi 25 février 2026 de 9h à 12h
Saint-Caradec	1 Place du Champ de Foire 22600 SAINT-CARADEC	Mardi, mercredi, vendredi : 9h/12h, 13h30/17h Jeudi : 9h/12h	Mercredi 25 février 2026 de 14h à 17h
Mérillac	Le Bourg 22230 MERILLAC	Lundi et vendredi : 13h30/17h	Vendredi 27 février 2026 de 14h à 17h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Loudéac communauté Bretagne Centre, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC
- Par voie électronique, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7050/> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-7050@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7050@registre-dematerialise.fr)
- Par écrit, dans les registres d'enquête mis à disposition du public dans chaque lieu d'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public
- Par écrit et par oral, auprès de la commissaire enquêtrice lors de sa permanence dans chacun des lieux d'enquête publique

Toutes les observations et propositions formulées par voie électronique, par courrier ou sur le registre papier seront intégrées au registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, directrice du pôle aménagement de Loudéac communauté Bretagne Centre, par mail [urbanisme@loudeac-communaute.bzh](mailto:urbanisme@loudeac-communaute.bzh), ou par téléphone au 02.96.66.14.62.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, dans les différentes communes désignées comme lieu d'enquête, au siège de Loudéac communauté Bretagne Centre, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet <https://www.bretagnecentre.bzh/>.

Le conseil communautaire de Loudéac communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur la révision allégée du PLUI-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de révision allégée du PLUI-H en vue de son entrée en vigueur.

Il est porté à l'attention du public que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) ne concerne pas l'ajout de terrains constructibles, autres que ceux mentionnés dans le dossier.

